

## **Réunion de bureau du 17 janvier 2023**

*A la demande du Président, nous étions réunis mardi 17 janvier 2023 en Visio- conférence zoom à 9h30.*

Les participants : Jean Marc Ferrand, Catherine Le Brun, Denis Charles, Marie Annick Corre, Françoise Nardon, Martine Queffrinec, Bernard Jacquet

### **Réunion-préparatoire pour l'ordre du jour du conseil d'administration du 4 février prochain.**

En préambule, Françoise Nardon et Bernard Jacquet font remarquer qu'ils n'arrivent pas à utiliser Microsoft Office 365. Le Président contactera Nathalie Marin afin de prévoir une visio-conférence "mode d'emploi" avec les personnes intéressées.

Nous avons ensuite repris le programme proposé pour l'ordre du jour.

### **Organisation de l'AG**

Bernard Jacquet a fait le point :

- il reste à trouver quelqu'un pour conduire les présentations prévues l'après-midi autour du Bourdon.
- Toutes les associations de l'Arc Atlantique ont répondu à l'invitation à l'AG.
- Catherine prépare le courriel d'invitation aux associations « nationales »

### **Les Jacquets d'honneur**

Pour gagner du temps à l'AG, nous avons décidé que les remises du diplôme se feraient lors de :

- cafés jacquaires pour les adhérents
- sur site, avec présence de la presse, pour les personnes morales.

Chaque délégué citera les récipiendaires de son département lors de l'AG

Nous proposons, à partir de 2024, d'offrir, en plus du diplôme, à chaque bénéficiaire, la médaille de l'association personnalisée à son nom et datée. Cette disposition sera présentée lors du prochain CA pour validation.

### **La Charte des Valeurs de l'association**

Un cadre de réflexion commun est nécessaire aux 5 délégations.

Françoise Bartissol et Françoise Nardon seront les pilotes du projet.

La majorité des réunions départementales commenceront après l'AG.

### **Mouez Ar Jakez**

Le chœur est demandé hors région. Les frais de déplacement des choristes sont pris en abandon de frais. Pour pallier aux frais supplémentaires liés à ces déplacements (repas...) Michel Bugeau demande que le chœur conserve le bénéfice de la quête et que les frais Sacem soient pris en charge par les associations organisatrices.

Nous avons validé cette proposition pour les demandes d'associations frontalières.

En fonction d'autres demandes extérieures des dispositions pourront être prises.

Tous les sujets mis à l'ordre du jour étant traités, la réunion est clôturée à 10h30.

Le Président  
Jean Marc Ferrand

La secrétaire  
Catherine Le Brun